

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2023-214 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2023, le jeudi 28 septembre, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Saint-Vulbas, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : jeudi 21 septembre 2023 - Secrétaire de séance : Marcel JACQUIN

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 55 - Nombre de pouvoirs : 9 - Nombre de votants : 64

Etaient présents et ont pris part au vote : Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Aurélie PETIT, Thierry DEROUBAIX, Jean-Marc RIGAUD, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Lionel MANOS, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Patrick BLANC, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Jean PEYSSON, Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Cyril DUQUESNE, Stéphanie JULLIEN, Alexandre NANCHI, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY (à partir de la délibération n°2023-168), Jean-Pierre GAGNE (jusqu'à la délibération n°2023-191), Franck PLANET (jusqu'à la délibération n°2023-191), Jean-Luc RAMEL (jusqu'à la délibération n°2023-218), Elisabeth LAROCHE, Jean-Alex PELLETIER, Régine GIROUD, Frédéric TOSEL, Mohammed EL MAROUDI (jusqu'à la délibération n°2023-207), Patrice MARTIN, Denis JACQUEMIN (jusqu'à la délibération n°2023-217), Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MAGNON-MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ (jusqu'à la délibération n°2023-206), Fabrice VENET (jusqu'à la délibération n°2023-214), Gilbert BOUCHON, Josiane CANARD, Patrick MILLET (jusqu'à la délibération n°2023-214), Marcel JACQUIN, Agnès OGERET, Valérie BERNARD, Sébastien GOBET, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Roselyne BURON.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Daniel GUEUR (à Liliane FALCON), Jean-Pierre BLANC (à Christian de BOISSIEU), Stéphanie PARIS (à Daniel FABRE), Joël GUERRY (à Jehan-Benoît CHAMPAULT), Dominique DALLOZ (à Stéphanie JULLIEN), Marie-José SEMET (à Elisabeth LAROCHE), Jean ROSET (à Patrick BLANC), Marie-Claude REGACHE (à Fabrice VENET), Sylviane BOUCHARD (à Eric BEAUFORT).

Etaient excusés et suppléés : Daniel BEGUET (par Valérie BERNARD), Maud CASELLA (par Sébastien GOBET).

Etaient excusés : Marie-Françoise VIGNOLLET, Thérèse SIBERT, Jean MARCELLI, Frédéric BARDOT, Nazarello ALONSO.

Etaient absents : Sylvie SONNERY, Patricia GRIMAL, Antoine MARINO MORABITO, Dominique DELOFFRE, Ludovic PUIGMAL, Joël MATHY, Walter COSENZA, Maël DURAND, Gaël ALLAIN, Françoise GIRAUDET, Bernard GUERS.

Objet : Accord de principe sur la réalisation et l'exploitation d'une plateforme de broyage des encombrants sur le site de l'UVE sise à Bourgoin-Jallieu

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 18 septembre 2023 ;

M. André MOINGEON, vice-président, rappelle aux membres du Conseil Communautaire qu'en 2019 le SITOM Nord Isère a réalisé une étude de gisement et scénarii de traitement des encombrants de déchèterie sur son périmètre. Les conclusions de cette étude, présentées en septembre 2019 aux structures adhérentes au SITOM Nord Isère, avaient démontré l'intérêt de mettre en œuvre une plateforme de broyage des encombrants provenant des déchèteries du territoire du SITOM sur le site de Bourgoin-Jallieu via une maîtrise d'ouvrage par la SITOM Nord Isère avec l'UVE comme exutoire final de valorisation énergétique.

Cette option présentait en effet les avantages de :

- Maîtriser les coûts et la pérennité du traitement de ce flux au regard des fluctuations du marché avec les opérateurs privés et de la hausse de la TGAP stockage qui sera de 65 € à horizon 2025 ;
- Contribuer à la sortie de l'enfouissement de ce flux encore majoritaire pour l'ensemble du territoire du SITOM Nord Isère ;
- Maîtriser la qualité de préparation du flux entrant dans les fours de l'UVE (dimensions, exempt de plâtre, etc...) et d'assurer la mixité des apports (lissage des fluctuations hebdomadaires et mensuelles du flux afin de permettre une homogénéité du PCI) ;

.../...

- Pérenniser la valorisation énergétique de l'UVE avec la baisse envisagée du gisement d'ordures ménagères résiduelles due aux actions mises en œuvre pour la réduction des déchets à la source.

Le vice-président explique qu'après étude de faisabilité menée par le SITOM :

- Sur le plan juridique : il a été confirmé que la plateforme devrait impérativement traiter l'ensemble du tonnage des encombrants de déchèteries provenant des structures adhérentes à savoir un gisement estimé en moyenne à 21 904 tonnes par an.
- Sur le plan administratif, technique et économique : le SITOM Nord Isère n'avait aucune possibilité de mettre la société VEOLIA en concurrence en 2019 du fait qu'il ne pouvait y avoir qu'un seul exploitant autorisé sur un site ICPE avec pour conséquence directe un prix d'exploitation proposé élevé. Aussi par délibération du 20/12/2020, le Comité Syndical du SITOM Nord Isère a approuvé le lancement d'une procédure avec négociation en vue de la conclusion d'un marché public global de performance (MPGP), ayant pour objet la conception et la réalisation de travaux et l'exploitation de l'usine de valorisation énergétique des déchets de Bourgoin-Jallieu. Ce MPGP prévoit en tranche optionnelle n°1 la réalisation et l'exploitation de la plateforme de broyage des encombrants d'une capacité minimale de 22 000 tonnes.

Le vice-président indique, qu'en date du 20 février 2023, monsieur le président du SITOM Nord Isère a notifié au groupement RONAVAL (mandataire) et SOHO ATLAS IN FINE, le MPGP signé le 13/02/2023. Le coût d'investissement de la plateforme de broyage, chiffré dans la tranche optionnelle n°1, est de 4,2 millions d'euros.

Il précise que sous réserve d'une notification de la tranche optionnelle n°1 en fin d'année 2023 par le SITOM Nord Isère, les travaux seraient réalisés en 2024, pour une mise en service industrielle de cette plateforme de broyage en fin d'année 2024 avec une réception en 2025.

Enfin, il présente le coût prévisionnel à horizon 2025 qui a été défini selon l'offre du groupement RONAVAL/SOHO au MPGP et qui se réfère aux crédits ouverts du budget primitif 2023 du SITOM Nord Isère : le coût proposé pour la préparation et le traitement des encombrants est de 140 € HT/t (hors TGAP).

Selon ces éléments et pour que ce projet puisse aboutir dans les meilleurs délais, M. André MOINGEON explique qu'il convient de délibérer afin que les structures adhérentes au SITOM Nord Isère se prononcent sur la réalisation et l'exploitation d'une plateforme de broyage des encombrants sur le site de l'UVE de Bourgoin-Jallieu.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DONNE son accord de principe sur la réalisation et l'exploitation d'une plateforme de broyage des encombrants sur le site de l'UVE sise à Bourgoin-Jallieu.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 3 octobre 2023
Publiée le 04 OCT. 2023*

Le Président, Jean-Louis GUYADER

Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN

